

ASIGOS

**PREAVIS n° 10-2024 - Sollicitant un crédit de construction de CHF 2'195'500.-
pour la surélévation du pavillon existant et la création de 4 classes
supplémentaires sur le site de Prazqueron à Romanel-sur-Lausanne**

Préavis N° 10-2024 au Conseil intercommunal de l'ASIGOS

Au Conseil intercommunal de l'Asigos
Romanel-sur-Lausanne, le 17 octobre 2024

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers,

1. Préambule

La direction de l'Etablissement scolaire a informé le Comité de direction d'un besoin de deux classes supplémentaires à Romanel-sur-Lausanne pour le cycle 1-2P dès la rentrée d'août 2025 et de deux classes supplémentaires pour le même cycle pour la rentrée d'août 2026.

Conformément aux nouveaux statuts de l'Asigos, c'est à l'association de construire ou louer des espaces afin de répondre à la demande en salles de classe pour les trois communes de Romanel-sur-Lausanne, Jouxtons-Mézery et Prilly et ce pour tous les niveaux scolaires.

Toutefois, les communes conservent un rôle important dans ce travail préparatoire. D'abord, et conformément au modèle dit "décentralisé", l'Asigos elle-même n'a pas de personnel propre et s'en remet au personnel de chaque commune pour préparer les projets à lui soumettre et les suivre ensuite, sous la direction politique du CODIR.

Ensuite, les communes territoriales restent compétentes pour désigner et mettre à disposition les emplacements destinés à accueillir les infrastructures scolaires. Ceci est vrai tant pour les infrastructures définitives que provisoires.

Dans tous les cas, les modules supplémentaires qui font l'objet du présent préavis seront indispensables pour permettre d'accueillir les élèves lors des prochaines rentrées scolaires de 2025 et 2026.

2. Situation et besoins

49 élèves supplémentaires 1-2P sont d'ores et déjà inscrits pour la rentrée d'août 2025 ainsi que 52 élèves pour celle de 2026. Il y a également lieu de tenir compte de futurs élèves qui vont emménager dans les nouvelles constructions ainsi que dans d'autres quartiers du village à court et moyen terme, soit avant la construction d'un collège définitif.

Le règlement d'application de la LEO (art. 61) prévoyant un maximum de 18 à 20 élèves par classe pour les 1-2P, il est impératif d'ouvrir des classes supplémentaires pour couvrir les besoins et répondre aux normes légales.

Comme mentionné dans le préavis 3-2023 de l'Asigos, le CODIR avait établi une solution qui permettrait d'agrandir le pavillon provisoire actuel si le besoin s'en faisait ressentir.

Ainsi, le modèle qui avait été choisi de plain-pied a donc la possibilité d'accueillir un étage de quatre classes supplémentaires.

Sur le tableau ci-dessous nous retrouvons les besoins à termes de la commune de Romanel-sur-Lausanne (Source : DGE0).

Nous pouvons voir que le besoin pour le 1P à 6P est de 18 classes, actuellement la commune compte 14 classes sur le site de Prazqueron.

L'ajout de 4 classes supplémentaires permet à la commune de Romanel-sur-Lausanne d'être autonome jusqu'à la construction d'un collège de 18 classes sur le terrain des Esserpys.

	1-2P	3-4P	5-6P	7-8P	9-11S	cl. rég.	total
EP1							50
Romanel	6	6	6	12	0		30

3. Description des travaux

Le Codir a repris contact avec l'entreprise Emixi qui avait construit le pavillon existant afin de préparer la construction d'un étage supplémentaire. Ceux-ci nous ont répondu favorablement au projet.

L'étage supplémentaire est composé de quatre classes de 78 m², de locaux sanitaires et de locaux de service. L'accès se fera par l'extérieur au moyen d'escaliers.

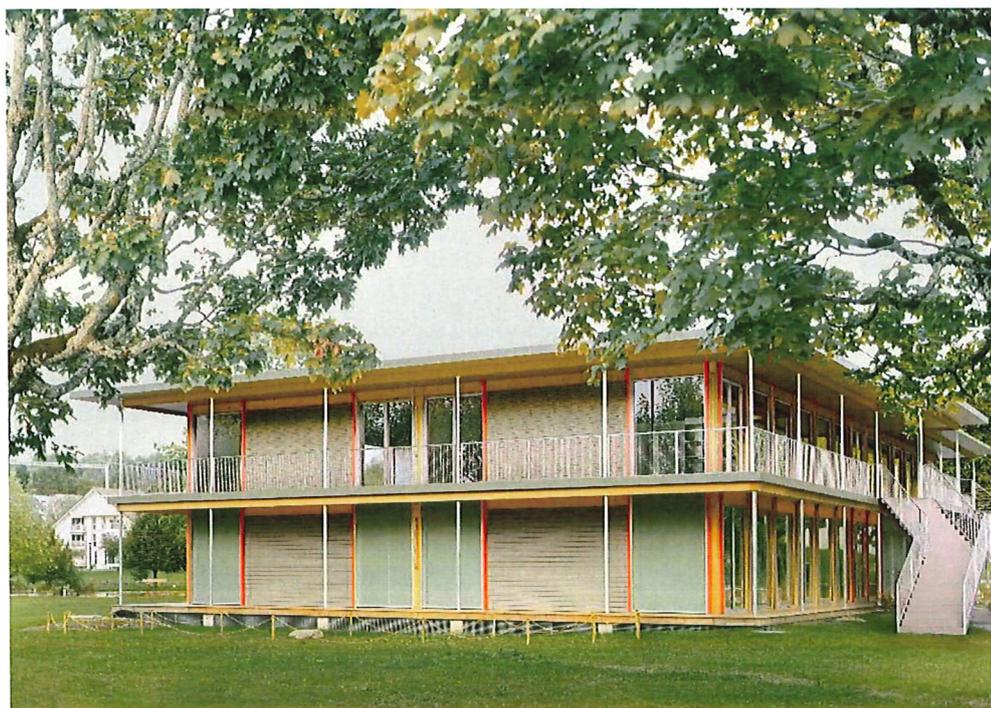
Les façades largement vitrées permettent un rapport visuel direct avec le parc et une qualité de lumière favorable aux activités des classes. Les coursives qui entourent le bâtiment permettent un espace tampon avec l'extérieur et font des brise-soleils efficaces pour éviter la surchauffe lors des périodes de forte chaleur.

Bien que temporaire et démontable, cet étage supplémentaire au pavillon offre des espaces pédagogiques de qualité et confortables respectant les normes en vigueur.

Il est prévu d'utiliser et de favoriser autant que possible des matériaux et entreprises locales et de proximité.

Le projet se fait par assemblage de plans / parois, ce qui permet un montage rapide et efficace et laisse la possibilité de démontage, de reconstruction, éventuellement de reconfiguration ou de recyclage avec une perte minimale.

Le bâtiment est chauffé par une pompe à chaleur. Il est donc auto-suffisant sur plusieurs plans.



4. Aspects financiers

Coûts du projet

10'000.- CHF sont prévus pour des éventuels frais juridiques et de communication quant à ce préavis.

A cela s'ajoute le coût total selon l'offre d'Emixi de 2'185'500.- CHF. Cette offre comprend toutes les étapes du chantier jusqu'à la livraison des pavillons.

Le montant de l'offre d'Emixi est plus élevé que pour le préavis 3-2023 pour les différentes raisons suivantes :

Les escaliers doubles extérieurs pour permettre les flux.

Les garde-corps ainsi que les coursives pour sécuriser l'étage.

La prévision d'un ascenseur selon la demande et l'obligation des normes de la DGEO.

L'offre se décompose comme suit :

ESTIMATION DES COÛTS DE L'OUVRAGE						
1 TRAVAUX PRÉPARATOIRES	entreprise	PAYÉ	À PAYER	coût probable	différence	estimation (CHF)
11 Travaux préparatoires						
112 Démolitions / démontages			32 000,00	32 000,00	0,00	32 000
13 Installation de chantier						
131 Installations communes			10 000,00	10 000,00	0,00	10 000
122 Echafaudages			40 000,00	40 000,00	0,00	40 000
TOTAL			82 000,00	82 000,00	-	82 000
TOTAL			82 000,00	82 000,00	-	82 000

Préavis N° 10-2024 au Conseil intercommunal de l'ASIGOS

2 BÂTIMENT				
21 Gros oeuvre 1				
211 Travaux de maçonnerie	25 000,00	25 000,00	0,00	25 000
214 Construction en bois				
214,1 construction préfabriquée	600 000,00	600 000,00	0,00	600 000
sous-total	-----	-----	-----	-----
	625 000,00	625 000,00	0,00	625 000
22 Gros oeuvre 2				
221 Fenêtres, portes extérieures	175 000,00	175 000,00	0,00	175 000
serures solis	6 500,00	6 500,00	0,00	6 500
222 Ferblanterie	25 000,00	25 000	0,00	25 000
225 Rénov'été et isolation	100 000,00	100 000,00	0,00	100 000
228 Protections solaires	42 000,00	42 000,00	0,00	42 000
sous-total	-----	-----	-----	-----
	348 500,00	348 500,00	0,00	348 500
23 Installations électriques				
Panneaux solaires	15 000,00	15 000,00	0,00	15 000
lustrerie	22 000,00	22 000,00	0,00	22 000
sous-total	-----	-----	-----	-----
	37 000,00	37 000,00	0,00	37 000
24 Chauffage et Ventilation				
242 Production de chaleur	30 000,00	30 000,00	0,00	30 000
243 Distribution de chaleur	30 000,00	30 000,00	0,00	30 000
sous-total	-----	-----	-----	-----
	60 000,00	60 000,00	0,00	60 000
25 Installations sanitaires				
251 Appareils Sanitaires courants	40 000,00	40 000,00	0,00	40 000
sous-total	-----	-----	-----	-----
	40 000,00	40 000,00	0,00	40 000
27 Aménagements intérieurs 1				
271 Plâtrerie / peinture	30 000,00	30 000,00	0,00	30 000
272 Serrurerie garde-corps	150 000,00	150 000,00	0,00	150 000
273 Menuiserie Portes intérieures + menuiserie	40 000,00	40 000,00	0,00	40 000
Menuiserie courante	130 000,00	130 000,00	0,00	130 000

Préavis N° 10-2024 au Conseil intercommunal de l'ASIGOS

chape	80 000,00	80 000,00	0,00	80 000,00
276 Obscurcissement intérieur	20 000,00	20 000,00	0,00	20 000,00
sous-total	-	450 000,00	-	450 000,00
29 Aménagements intérieurs 2				
291 Revêtements de sol	25 000,00	25 000,00	0,00	25 000,00
297 Nettoyage	6 000,00	6 000,00	0,00	6 000,00
sous-total	-	41 000,00	0,00	41 000,00
41 Aménagements extérieurs				
	35 000,00	35 000,00	0,00	35 000,00
sous-total	-	35 000,00	-	35 000,00
Divers et imprévus				
	100 000,00	100 000,00	0,00	100 000,00
261 Ascenseur, suite à l'appel avec Monsieur Winz du 11 octobre	112 000,00	112 000,00	0,00	112 000,00
sous-total	-	212 000,00	-	212 000,00
TOTAL	-	1 981 500,00	-	1 981 500,00
COÛT DE LA CONSTRUCTION		1 981 500,00	1 981 500,00	1 981 500
29 Honoraires				
291 Architecte <i>emisi architectes</i>	184 000,00	184 000,00	0,00	184 000,00
sous-total	-	184 000,00	-	184 000,00
Divers				
Géomètre, permis de construire, énergie, etc.	20 000,00	20 000,00	0,00	20 000,00
sous-total	-	20 000,00	-	20 000,00
TOTAL	-	204 000,00	-	204 000
TOTAL	-	2 185 500,00	-	2 185 500

Les incidences financières sont les suivantes :

Préavis N° 10-2024 au Conseil intercommunal de l'ASIGOS

Budget d'investissement	Total	2024	2025	2026	2027	2028
<i>Montant en CHF arrondis</i>						
Dépenses bât. Primaires (objet du préavis)	2 195 000		2 195 000			
Dépenses bât. secondaires (objet du p.)	0					
Subventions	0					
Participations ou autres	0					
Total investissements net	2 195 000		2 195 000			

Paramètres de base

Durée d'amortissements	10
Année début de l'amortissement	2026
Année bouclément du préavis	2035
Taux d'intérêts moyen	1.50%

Budget de fonctionnement	2024	2025	2026	2027	2028
<i>Montant en CHF arrondis</i>					
Charge d'intérêts			32 900	29 600	26 300
Charge d'amortissements 3312.000-5180			219 500	219 500	219 500
Total charges fonctionnement			252 400	249 100	245 800
<i>Total revenus fonctionnement</i>					
Total charge de fonctionnement net	0	0	252 400	249 100	245 800

5. Conclusions

Au vu de ce qui précède, nous vous demandons, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers intercommunaux, de prendre les décisions suivantes :

Le Conseil intercommunal de l'ASIGOS

- vu le préavis N° 10 -2024,
- ouï le rapport des commissions chargées d'étudier cet objet,
- considérant que ledit objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,

décide

1. d'accorder au CODIR un crédit de CHF 2'195'500.- pour la surélévation du pavillon existant et la création de 4 classes supplémentaires sur le site de Prazqueron à Romanel-sur-Lausanne
2. d'autoriser le Codir à prendre tous les engagements imposés par le projet du préavis, en vue de sa mise en œuvre
3. de financer cette dépense par la trésorerie courante et/ou par l'emprunt ;
4. de prendre note que les charges financières, pour la première année, sont estimées à CHF 252'400.-

Ainsi adopté par le CODIR dans sa séance du 17 octobre 2024.

Au nom du Comité de direction

La Présidente


Rebecca Joly

La Secrétaire


Nathalie Prior

(Annexe(s) :
(N°/Tiret)



ASIGOS